

RSD Technik GmbH  
79588 Efringen-Kirchen

Date d'émission 07.02.2011, Révision 23.06.2010

Version 01

Page 1 / 8

## 1 Identification de la substance / préparation et de la société

### 1.1 Identificateur de produit

**ENCRE DE MARQUAGE**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Couleur

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** RSD Technik GmbH  
Walter-Wetzel-Str. 2  
79588 Efringen-Kirchen / ALLEMAGNE  
Téléphone: 07628-802-0  
Téléfax: 07628-802-80  
Site internet: www.rsstechnik.de  
E-mail: info@rsstechnik.de

**Compétent** Schroeder@chemiebuero.de

### 1.4 Téléphone en cas d'urgence

+49 (0)761-19240 (24h)

## 2 Dangers possibles

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1 Classification ( Règlement (CE) No 1272/2008 )

non applicable

#### 2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

F-Xn, R 11-20-38-48/20-63-65-67

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Marquage selon règlement (CEE) 67/548 ou (CEE) 1999/45

Symbole de danger



Facilement inflammable



Nocif

Contient

Cyclohexanone

Toluène

Phrases-R

R 11: Facilement inflammable.  
R 20: Nocif par inhalation.  
R 38: Irritant pour la peau.  
R 48/20: Nocif - risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
R 65: Nocif - peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases-S

S 16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
S 24: Éviter le contact avec la peau.  
S 29: Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
S 33: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
S 36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S 62: En cas d'ingestion, ne faire pas vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Caractéristique particulière

non applicable

RSD Technik GmbH  
79588 Efringen-Kirchen

Date d'émission 07.02.2011, Révision 23.06.2010

Version 01

Page 2 / 8

### 2.3 Autres dangers

<b>Dangers physico-chimiques</b>	Voir le chapitre 10 et les phrases de dangers-R. Formation de vapeurs/gaz facilement inflammables. En raison de la pression de vapeur élevée, risque d'éclatement des récipients en cas d'élévation de la température.
<b>Dangers pour la santé</b>	Voir le chapitre 11. Dessèche la peau. En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Voir le chapitre 12.
<b>Autres dangers</b>	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## 3 Composition / Informations sur les composants

### 3.1 Substances

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

### 3.2 Mélanges

Conc. [%]	Substance
25 - < 50	Cyclohexanone CAS: 108-94-1, EINECS/ELINCS: 203-631-1, EU-INDEX: 606-010-00-7 GHS/CLP: Flam. Liq. 3, H226 - Acute Tox. 4, H332 EEC: Xn R20-10
40 - < 60	Toluène CAS: 108-88-3, EINECS/ELINCS: 203-625-9, EU-INDEX: 601-021-00-3 GHS/CLP: Flam. Liq. 2, H225 - Repr. 2, H361 - Asp. Tox 1, H304 - STOT RE 2, H373 - Skin Irrit. 2, H315 - STOT SE 3, H336 EEC: F-Xn R11-38-48/20-63-65-67
20 - < 40	Oxyde de titanium CAS: 13463-67-7, EINECS/ELINCS: 236-675-5 GHS/CLP: non applicable

**Commentaire relatif aux composants** Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4 Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
<b>Après ingestion</b>	Assurer un traitement médical. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants  
Migraine  
Nausées, vomissements.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.  
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

RSD Technik GmbH  
79588 Efringen-Kirchen

Date d'émission 07.02.2011, Révision 23.06.2010

Version 01

Page 3 / 8

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse stable aux alcools.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
Acide chlorhydrique (HCl).  
Oxyde de carbone (CO).  
Hydrocarbures non brûlés.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuel.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à diatomées).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir le chapitre 8+13

## 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).  
Utiliser un appareillage résistant aux solvants.  
Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

RSD Technik GmbH  
 79588 Efringen-Kirchen

Date d'émission 07.02.2011, Révision 23.06.2010

Version 01

Page 4 / 8

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.  
 Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.  
 Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
 Ne pas stocker avec des matières combustibles.  
 Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.  
 Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.  
 Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
 Conserver les récipients hermétiquement fermés.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le chapitre 1.2

## 8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur  
 limite d'exposition (FR)

Conc. [%]	Substance / VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition
40 - < 60	Toluène / 100 ppm, 375 mg/m <sup>3</sup> , TMP 4-84, FT74
40 - < 60	Cyclohexanone / 25 ppm, 100 mg/m <sup>3</sup> , TMP 84, FT 39
20 - < 40	Oxyde de titanium / - ppm, 10 mg/m <sup>3</sup> , -

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques** Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

**Protection des yeux** Lunettes de protection.

**Protection des mains** Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.  
 Viton, >480 min (EN 374).

**Protection corporelle** Vêtement de protection résistant aux solvants.

**Divers** Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.  
 Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.  
 Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
 Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.  
 Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.  
 Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
 Protéger la peau en appliquant une pommade.

**Protection respiratoire** Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.  
 En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A.

**Risques thermiques** non applicable

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement** Voir le chapitre 6+7.

RSD Technik GmbH  
79588 Efringen-Kirchen

Date d'émission 07.02.2011, Révision 23.06.2010

Version 01

Page 5 / 8

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	variable
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	ca. 4
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosion	1,2 Vol.-%
Limite supérieure d'explosion	9 Vol.-%
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur [kPa]	<110, [50°C]
Densité [g/ml]	non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	non applicable

### 9.2 Autres informations

aucun

## 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides et les oxydants forts.  
Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir le chapitre 7.2.

### 10.5 Matières incompatibles

Voir le chapitre 10.3.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

RSD Technik GmbH  
79588 Efringen-Kirchen

Date d'émission 07.02.2011, Révision 23.06.2010

Version 01

Page 6 / 8

## 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Cyclohexanone, CAS: 108-94-1

LC50, inhalatoire, Rat: 8000 ppm (4h).

LD50, oral, Souris: 1400 mg/kg.

Oxyde de titanium, CAS: 13463-67-7

LD50, oral, Rat: > 20000 mg/kg.

LD50, dermique, Lapin: > 10000 mg/kg.

LC50, inhalatoire, Rat: > 6,8 mg/l (4h).

Toluène, CAS: 108-88-3

LD50, dermique, Lapin: 12124 mg/kg.

LD50, oral, Rat: 5300-5910 mg/kg.

LC50, inhalatoire, Rat: 28,1 mg/l, 4h.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée non déterminé

Mutagénèse non déterminé

Toxicité sur la reproduction Repr. Cat. 3

Cancérogénèse non déterminé

Remarques générales

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

## 12 Informations écotoxicologiques

### 12.1 Toxicité

Cyclohexanone, CAS: 108-94-1

EC50, (24h), Daphnia magna: 820 mg/l.

Toluène, CAS: 108-88-3

IC50, (72h), Selenastrum capricornutum: 12 mg/l.

EC50, (48h), Daphnia magna: 11,5 mg/l.

LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 24 mg/l.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration non applicable

Biodégradabilité non applicable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

RSD Technik GmbH  
79588 Efringen-Kirchen

Date d'émission 07.02.2011, Révision 23.06.2010

Version 01

Page 7 / 8

## 12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques ne sont pas disponibles.  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aligner l'élimination sur les réglementations des autorités nationales.

#### Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets  
(recommandé)

080111\*

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets  
(recommandé)

150110\*

## 14 Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Classification selon ADR

UN 1263 Peintures 3 II

- Code de classification

F1

- Etiquettes de danger



- ADR LQ

5 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6)

Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Classification selon IMDG

UN 1263 Paint 3 II

- EMS

F-E, S-E

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ

5 I

Classification selon IATA

UN 1263 Paint 3 II

- Etiquettes de danger



### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

### 14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux points 6 à 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

RSD Technik GmbH  
79588 Efringen-Kirchen

Date d'émission 07.02.2011, Révision 23.06.2010

Version 01

Page 8 / 8

## 15 Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2011); IMDG-Code (2011, 35. Amdt.); IATA-DGR (2011).
<b>RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b>	Non déterminé.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

## 16 Autres données

<b>Phrases-R (Chapitre 03)</b>	R 11: Facilement inflammable. R 38: Irritant pour la peau. R 48/20: Nocif - risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R 65: Nocif - peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R 20: Nocif par inhalation. R 10: Inflammable.
<b>Mentions de danger (Chapitre 03)</b>	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H332 Nocif par inhalation.
<b>Observer les restrictions d'emploi VOC (1999/13/CE)</b>	oui ca. 74 %
<b>Positions modifiées</b>	Chapitre 5 ajouté: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Chapitre 5 ajouté: Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie. Chapitre 8 ajouté: Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. Chapitre 8 ajouté: Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Chapitre 11 ajouté: Repr. Cat. 3 Chapitre 12 ajouté: Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout. Chapitre 15 ajouté: 5.2.5. Chapitre 6 ajouté: En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes. Chapitre 7 ajouté: Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Copyright: Chemiebüro®